



ADHESION

**SAISON
2026 – 2027**

**Photo
obligatoire**

Prénom :		NOM :	
Date et lieu de naissance			
Poids		Kg	
Adresse			
Code postal et ville			
Téléphone		/ / / /	
Mail		@	
Si mineur, autorisation parentale OBLGATOIRE			
Prénom Nom (Père/mère) :			
Téléphone		/ / / /	
mail		@	
Autorise mon enfant à pratiquer les disciplines enseignées au GAM		Signature parent(s) si mineur	
Je donne autorisation au GAM pour utiliser mon image pour sa communication		OUI / NON	
Ados/adultes + 14 ans 1 discipline (judo / sambo ou MMA ou Boxe)		180 € ☐	
Ados/adultes + 14 ans toutes disciplines		250 € ☐	
Enfants – 14 ans discipline avec 1 entrainement / semaine		130 € ☐	
Enfants – 14 ans discipline avec 2 entrainements / semaine		180 € ☐	
Cardio boxing féminin		130 € ☐	
Licence (s) obligatoire (s)	Judo FFJDA 46 € ☐	Sambo CFS 25 € ☐	Boxe FFKMDA 25 € ☐
			FMMAF 25 € ☐
TOTAL	€		
Quel que soit l'âge ou le niveau de pratique, chaque pratiquant doit OBLIGATOIREMENT fournir un Certificat Médical le déclarant : « APTE à la pratique du Sambo et du MMA en compétition ».			
Réservé GAM			
Espèces :€			
Chèque :€ (x1 x2 x3 x4) CB.....€ le /..... / 2026			
Merci de signaler tous changements survenant en cours d'année pour la mise à jour de votre dossier			

Courage – Sincérité – Honneur – Modestie – Respect – Contrôle de soi – Amitié – Entraide

REGLEMENT DU CLUB

1/ **Cotisation** : pour avoir accès aux cours, l'adhérent doit impérativement être à jour de sa cotisation à G.A.M. Le fait de ne pas venir aux séances ne dispense pas du règlement de la cotisation annuelle ni ne donne droit à remboursement. Il pourra être demandé une participation financière pour des déplacements sur des manifestations, pour des stages ou des entraînements spéciaux facultatifs.

2/ **Assurance** : il appartient à chacun de vérifier qu'il est bien assuré pour la pratique sportive et physique auprès de son assurance personnelle ou par affiliation à une fédération. Les mineurs doivent impérativement fournir une autorisation parentale.

3/ **Certificat médical** : il est obligatoire de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des arts martiaux et sport de combat.

4/ Les membres s'interdisent, dans le cadre de l'association, toutes discussions ou manifestations à caractère politique ou confessionnel.

5/ **Tenue du pratiquant** : pour la pratique, il est exigé **une tenue de sambo** ainsi qu'une **tenue short et rashguard pour le MMA**. Les grades sont les mêmes qu'observés au CFS. (du grade blanc à marron inclus) ou à la FMMAF (grades blanc à marron).

Pour certains entraînements, il sera nécessaire de porter les protections (coquille, protège-tibias, protège-dents et mitaine de combats) qui sont à la charge du pratiquant. Le fait de ne pas porter les protections adaptées engage la responsabilité de l'adhérent qui fait ce choix.

De plus, l'hygiène corporelle doit être irréprochable.

6/ **Cérémonial** : le salut se fait à l'entrée et à la sortie du tatami ainsi qu'au début et à la fin de la séance.

7/ **Attitude** : Il est attendu des adhérents, une attitude martiale faite de politesse, de discipline, de droiture, de respect, d'engagement et de bienveillance.

8/ **Un comportement** inadéquat peut entraîner l'exclusion du cours voire de l'association, sans remboursement des sommes versées.

9/ Les adhérents s'engagent à ne pas utiliser leurs connaissances hors du cadre sportif ou martial.

Signature de l'adhérent précédé de la mention « lu et approuvé » :